

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Paul BERNARDI.

Suffrages exprimés : 11

Pour : 10

Contre : 1

Abstentions : 0

Présents :

Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI,
Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO, Antoine ANTONA, Héléne AUBRY,
Simon FIDELI, Patrick RINIERI

Date de la convocation :

24 avril 2025

Absents :

Pascal LECCIA, Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA,
Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Raphaël PIERRE-
BIANCHETTI (procuration à Paul BERNARDI)

Délibération affichée en mairie

le : 9 mai 2025

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 9 mai 2025

Secrétaire de séance : Antoine ANTONA

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°003-002-2025 : Pose de garde-corps au lieudit Torriccia – Validation du projet et demande de subvention (M57)

Le Président de séance explique qu'il convient d'installer des garde-corps au lieudit Torriccia pour assurer la sécurité des usagers.

Nous avons reçu les offres suivantes :

- L'ATELIER DU FER pour 29 500 € HT
- FORGE NIVAGGIOLI : 31 200 € HT ou 36 000 € HT selon le modèle

Le Président de séance propose donc de retenir l'offre de L'ATELIER DU FER pour un montant de 29 500 € HT et sollicite l'accord pour faire une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | | |
|-----------------------------|------|-----------------|
| Collectivité de Corse | 40 % | 11 800 € |
| Etat | 40 % | 11 800 € |
| Fonds propres de la Commune | 20 % | 5 900 € |
| TOTAL | | 29 500 € |

Ayant entendu l'exposé du Président de séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre et 10 voix pour,

- ✓ **VALIDE** le projet de pose de garde-corps au lieudit Torriccia
- ✓ **CHARGE** le Maire de constituer les dossiers portant demande de subvention, conformément au plan de financement présenté
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis relatif aux travaux ainsi que tout autre document y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président de séance,

Paul BERNARDI

